

## LES EFFETS DU PIÉTINEMENT SUR LA FORET

**Message principal à faire passer : le piétinement appauvrit la biodiversité, mais comme c'est un mal nécessaire, compte tenu de la proximité des villes, il faut prendre des précautions pour atténuer ses effets néfastes**



### L'enjeu et les dangers du piétinement dans nos forêts urbaines

Des millions de personnes parcourent chaque année nos 2 forêts à la recherche d'air pur et il n'est donc pas question de leur interdire l'accès de nos forêts. Mais, il faut apprendre à respecter la forêt, car le piétinement conduit à un appauvrissement écologique : il suffit d'observer un jour un groupe de marcheurs qui, au lieu d'emprunter un chemin de grande randonnée (GR), ou le PR local entretenu par des équipes de bénévoles, va se lancer dans la traversée d'une zone dense de bruyères par exemple qui, jusqu'alors, n'avait été piétinée. A la suite de leur passage, on peut apercevoir déjà les traces de pas qui vont attirer un autre groupe huit jours plus tard qui va confirmer la trace en l'empruntant de nouveau ; au bout de quelques semaines, la parcelle encore intacte peu de temps avant sera coupée en deux, ce qui aura un certain nombre de conséquences néfastes :

- la végétation va souffrir de ce piétinement ; des études ont montré qu'au delà d'un seuil estimé à 21 visiteurs par hectare et par jour, le couvert herbacé a presque disparu dès la 2<sup>ème</sup> année, et la végétation décroît au voisinage des sentiers et des campements.

la composition de la flore se modifie en faveur des espèces acceptant des sols compactés au détriment des plantes originelles et la prolifération des espèces envahissantes est favorisée.

### Les bonnes pratiques

On ne va pas interdire à une personne de se lancer dans la recherche de champignons ou d'entrer dans un sous-bois pour observer un oiseau ou une fleur ; par contre, lorsque des groupes de marcheurs font une randonnée, on leur conseillera d'emprunter des sentiers balisés et entretenus, comme le sentier des oratoires dont s'occupe notre association, ou des laies forestières, qui sont bien entretenues et faciles à reconnaître, car elles servent de limites aux parcelles et sont bordées d'un balisage blanc. Il en est de même pour les VTT qui devront rester sur ces chemins empierrés.

Les chiens doivent être tenus en laisse partout en forêt, car ils dérangent le gibier, et dans les zones sensibles, comme l'étang du Corra, en forêt de Saint Germain, il faut absolument éviter qu'ils aillent se baigner dans les fragiles roselières riches en faune.

Certaines superficies bien particulières comme des zones humides ou des zones abritant des espèces rares ou protégées ont été classées en Zones Naturelles, d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) (exemple des presles panachées, espèce rare en forêt de Marly qui ont été réinstallées, protégées par un grillage, dans une zone où elles avaient presque disparues). Cela ne signifie nullement que ces zones sont protégées, car elles n'ont pas de valeur juridique directe, mais qu'elles présentent un intérêt écologique certain utile pour la connaissance.

A certaines périodes, ces zones doivent être interdites pour que, par exemple, les oiseaux puissent y nidifier en paix.